



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1899 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 20 septembre 2021, le **Règlement numéro 1899 concernant la gestion des eaux**.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles concernant la gestion de l'eau potable, sanitaire et pluviale et d'encadrer les rejets d'eau dans les divers réseaux d'égouts (pluviales et sanitaires).

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 23 septembre 2021.

La greffière adjointe,  
Audrey Gagné